

## PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T. pouvant être amené à intervenir face à un départ de feu.

## PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap (Hors PFR).

## TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Prévention et lutte contre l'Incendie** : Articles R4227-28 à R4227-41 du code du travail, Règlementation E.R.P.
- **Maîtrise du risque incendie** : Règles A.P.S.A.D (R4, R5, **R6**), et Code de la construction et de l'habitation.



### DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 4 sessions sur une journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50 à 60% du temps de formation



### PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 8 apprenants maximum

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
  - > Connaître les principes fondamentaux de l'incendie
  - > Adopter les bons gestes face à la découverte d'un départ de feu

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs incendie, titulaire d'un certificat de compétences délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

## MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

## MOYENS TECHNIQUES

- L'ensemble de la formation sera réalisé dans notre UML (théorie et pratique).
- Mettre à disposition un branchement électrique 230v/16a à proximité du camion.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement et de mise en situation impliquant la mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
  - > La réglementation incendie :
    - > Code du Travail,
  - > Les causes d'incendie,
  - > La théorie du feu :
    - > La combustion,
    - > Le triangle du feu,
  - > Les facteurs de propagation,
  - > Donner l'alarme,
  - > Les moyens mis en place dans l'établissement pour rejoindre une zone de sécurité,
  - > Les moyens de première intervention :
    - > Les différents extincteurs,
    - > Le Robinet d'Incendie Armé (RIA),
  - > Donner l'alerte :
    - > Numéros de secours,
    - > Contenu du message d'alerte.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
  - > Mettre en œuvre un extincteur en respectant les principes de sécurité,
  - > Utilisation d'un extincteur CO2 sur un feu réel,
  - > Utilisation d'un extincteur à Eau Pulvérisée sur un feu réel,
  - > Présentation du Robinet d'Incendie Armé (RIA) du site, si ce dernier en est équipé.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.



## TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.